

Le 2 septembre 2024

## **HONORAIRE DE L'AGENCE**

### **LOCATIONS :**

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20% à la charge du locataire :

- Honoraires de visite de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : **8€/ m<sup>2</sup>**
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **3€/m<sup>2</sup>**

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA 20% à la charge du bailleur :

- Honoraire d'entremise et de négociation : **4€/m<sup>2</sup>**
- Honoraires de visite, de contitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : **8€/m<sup>2</sup>**
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **3€/m<sup>2</sup>**

Le total des honoraires ne pouvant pas excéder un mois de loyer hors charges pour chacune des parties.

La partie honoraire de visite, de constitution de dossier du locataire, rédaction du bail et réalisation de l'état de lieux sera partagée de moitié par les deux parties.

### **VENTES :**

Le paiement des honoraires est à la charge du vendeur au taux actuel de 20%.

<b>FOURCHETTE DE PRIX</b>	<b>HONORAIRES D'AGENCE MAXIMUM</b>
1 € - 50 000 €	5000 €
50 001 € - 100 000 €	6000 €
100 001€ - 150 000€	8000 €
150 001€ - 200 000€	10000 €
200 001 € - 250 000€	11000 €
250 001 € - 300 000€	12000 €
300 001 € - 350 000€	13000 €
350 001 € - 400 000€	14000 €
400 001 - 450 000 €	15000 €
450 001€ - 500 000 €	16000 €
<500 001€	4 %

### **ESTIMATIONS :**

Les estimations oral sont gratuite, cependant si un dossier est demandé l'estimation sera facturé **150 € TTC**. Elles vous seront remboursées en cas de mise en vente de votre bien au moment de la signature de l'acte authentique.